



SEANCE DU BUREAU

24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le 24 septembre**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

1. Aides aux associations
2. Individualisation aide BAFA
3. Signature d'une convention avec le collège de Chabonais organisant l'intervention de l'animateur jeunesse de la CCCL sur le temps de pause méridienne.
4. Modifications du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Chabonais
5. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

Contrôle du quorum

Présents : Benoît SAVY, Jean Luc DEDIEU, Michèle TERRADE, Eric PINAUD, Nathalie LANDREVIE, Philippe BOUYAT, Jean-Noël DUPRE, Jean-Marie TRAPATEAU, Benoît GAGNADOUR

Excusés : Manuel DESVERGNE, Sandrine PRECIGOUT

1. Aides aux associations

Del2025_127

Il convient de vous prononcer sur l'attribution de subventions pour l'année 2025 aux associations ci-dessous listées :

- Comice Agricole : 1000 €
- Fête de la Cagouille : 500 €
- Comité des fêtes de Lesterps : 1000€

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **DECIDER** d'octroyer les subventions aux associations ci-avant notées,
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--

2. Individualisation aide BAFA

Del2025_128

Vu les délibérations du 13 avril 2022, du 27 septembre 2023 et du 19 février 2025,

Rappel du règlement :

- La participation financière de la Communauté de communes de Charente Limousine est de 50 à 400 € en fonction du quotient familial avec plafond de ressources :

QF CAF	Montant aide
1501-2000	50 €
1001- 1500	150 €
501-1000	300 €
0-500	400 €

- Cette aide n'est pas applicable à des stagiaires dans le cadre de leur formation continue
- Le stage pratique doit être réalisé dans un accueil collectif de mineurs dont le siège est en Charente Limousine
- La demande doit être déposée avant le début du 1er stage
- L'aide sera versée en 2 temps, 50% à la fin du 1er stage (sur présentation de l'attestation) et 50% à la fin du 3^{me} stage (sur présentation de l'attestation)
- La subvention n'est pas automatique, il reviendra à la Commission d'apprécier au cas par cas le besoin d'accompagnement dans la limite de l'enveloppe allouée

Il vous est proposé de donner une suite favorable à la demande de bourse BAFA présentée ci-après :

- Bénéficiaire : XXXXXX
- Commune de résidence : Pressignac
- Stage pratique : centre socio-culturel du Confolentais
- Aide proposée au vu du quotient familial : 50 €

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- APPROUVER** l'individualisation de la demande d'aide présentée ci-avant au titre des demandes de bourses BAFA,
- AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--

3. Signature d'une convention avec le collège de Chabonais organisant l'intervention de l'animateur jeunesse de la CCCL sur le temps de pause méridienne.

Del2025_129

Vu la Convention Territoriale Globale de Charente Limousine,

Vu le PEdT de Charente Limousine,

Il est proposé que l'animateur jeunesse de la CDC intervienne une fois par semaine au collège de Chabonais sur le temps de la pause méridienne.

Objectifs :

- Créer et animer un lieu de rencontre et d'échanges pour et avec les jeunes du collège de Chabonais
- Promouvoir et communiquer au sein du collège sur les actions jeunesse de la communauté de communes.
- Mettre en place des activités sportives et des animations.

L'intervention se déroulera sur l'année scolaire 2025-2026.

La convention de partenariat est jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **VALIDER** l'intervention de l'animateur jeunesse de la CDC au collège de Chabonais,
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--

4. Modifications du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Chabonais

Del2025_130

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence « projet communautaire d'animation, petite enfance et contrat enfance jeunesse » de la Communauté de Communes de Charente Limousine à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération du 29/11/2023 relative aux projets pédagogiques et éducatifs ainsi que des règlements intérieurs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et du Secteur Jeunes de Chabonais,

L'ALSH communautaire de Chabonais est un accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 17 ans, agréé par la DDCSPP de la Charente et géré par la Communauté de communes.

Il fonctionne les mercredis et les vacances scolaires, et propose des activités culturelles, sportives, éducatives et de loisirs, dans le cadre de projets éducatif et pédagogique adaptés à l'âge des enfants accueillis.

Son fonctionnement est encadré par un règlement intérieur dont certains points doivent être modifiés :

- Capacité d'accueil
- Modalités d'inscription

Le règlement intérieur modifié est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **ADOPTER** le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Chabonais
- **AUTORISER** Le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

5. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

Del2025_131

Vu les délibérations Del2024_042 et 2024_195 relatives au règlement d'intervention des aides financières dans le cadre de l'habitat,

Vu le dossier de paiement réglé par l'ANAH à ce jour et les ajustements nécessaires à réaliser pour en respecter les montants :

NOM	PRENOM	COMMUNE	TYPE INTERVENTION	TRAVAUX SUBVENTIONNABLES	PRIME CCCL à verser
XXXX	XXXXX	ALLOUE	Autonomie	4 665,00 €	800,00 €

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

- **ACCEPTER** de mandater les aides comme décrit ci-avant pour un total de 800 € ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--